

Crise agricole française et donc gersoise...

La mobilisation importante des éleveurs pour dénoncer la faiblesse de leurs revenus est tout à fait justifiée...

Les consommateurs se doivent d'être solidaires des agriculteurs!



Compte tenu de notre histoire, de notre modèle français qu'il soit social ou culinaire, l'agriculture de notre pays a la capacité de produire des produits

plus acceptables que ceux de nos voisins européens.

Par contre il est chez nous plus difficile voire impossible de produire au cours mondial sans assassiner le producteur ou tromper le consommateur comme le faisait la coopérative à l'origine du scandale de la viande de cheval, le gaver de pesticides dangereux, ou lui faire manger de la viande insipide sous prétexte de compétitivité.

Et pourtant, certains syndicalistes agricoles ultra-libéraux prônent un modèle concurrentiel à tous crins, plus industriel, toujours plus intensif, sans normes...

Les transformateurs, coopératives ou industriels du style COOPERL, SOCAPA BIGARD, les grands salaisoniers n'hésitent pas à acheter des matières premières ou produits finis venus de pays lointains quitte à piller ces pays sur le plan environnemental et social (soja, poulets, canards, porcs, bovins...).

Le but unique étant de peser sur les cours français de l'élevage ou autres matières premières, ce qui conduit à la disparition du petit éleveur familial au profit des fermes usines avec pour modèle l'Allemagne ou l'Espagne.

Cette politique de l'agro business agricole et agro alimentaire conduit à tirer les revenus agricoles toujours vers le bas alors que les prix des produits alimentaires présents dans les rayons restent eux, maintenus vers le haut, comme le confirment les données croisées de l'UFC-Que Choisir et de l'observatoire de la formation des prix et des marges !



A qui la faute ?

Sans doute en grande partie à ce nouveau modèle de production de plus en plus hors sol, à la transformation agricole toujours plus concentrée qui s'installe en France depuis plusieurs décennies. Les gros trusts coopératifs agricoles en position de quasi monopole dans de nombreux secteurs n'ont plus rien à envier aux industriels (voir le récent boycott du porc français par la coopérative COOPERL, n° 1 en France).

Ceci est vrai dans l'élevage mais aussi dans plusieurs autres marchés (protéines, aliments pour animaux, carburants d'origine agricole, semences...) et comble de l'histoire, ces mastodontes dits coopératifs sont parfois dirigés par des notables du monde paysan !

Aujourd'hui les grosses coopératives créent à tour de bras des filiales capitalistes pour « engraisser » cette fois des actionnaires au détriment des producteurs qui travaillent dans leurs fermes, cherchez l'erreur !

Pour notre part, nous consommateurs, estimons que les producteurs français travaillant sur leurs fermes sont majoritairement honnêtes mais exploités par un système qu'ils ne contrôlent plus.

Compte tenu du travail fourni par les exploitants agricoles et les divers services qu'ils rendent à la société, ils sont en droit d'en attendre un revenu correct.

Nous comprenons leurs manifestations et devons les soutenir pour pouvoir manger correctement, voilà pourquoi nous publions ci-après un appel à la solidarité pour sauver l'agriculture et l'élevage français.

Face à cette crise agricole, le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de l'Agriculture ont appelé la population à faire jouer la préférence nationale en achetant des produits français !

Message reçu cinq sur cinq par le consommateur, mais faudrait-il encore que les pouvoirs publics nationaux et surtout européens donnent aux consommateurs les moyens de les identifier !

Les associations de consommateurs européennes demandent depuis longtemps l'indication obligatoire de l'origine des ingrédients dans les produits transformés (par exemple : les charcuteries, les salaisons, les jambons, les saucissons, les plats cuisinés, les desserts...). Une mesure qui permettrait non seulement de répondre à l'exigence de transparence de plus en plus forte chez les consommateurs, mais également de contribuer à une sécurisation de la traçabilité des divers produits, ingrédients et additifs utilisés.

Dans l'attente de ces réponses d'information indispensables pour une meilleure information des consommateurs, nous appelons à la méfiance à l'égard des plats cuisinés, transformés, préparés, marinés, aromatisés, barbecue... : toutes ces préparations permettent à l'industrie agroalimentaire de camoufler la médiocrité industrielle du produit low cost, issu de l'agriculture intensive.

Ex. : Un poulet tué au 23^e jour de sa vie ne peut pas être bon, c'est du « bébé gonflette » pas du muscle, et ainsi de suite !

Méfiez-vous aussi de la restauration qu'elle soit collective ou non, là aussi soyez exigeants !

Vous seriez même sans doute surpris si vous saviez que votre restaurant du coin s'approvisionne chez METRO, POMONA, PROMOCASH et consorts. Ces grandes surfaces de la restauration sont de plus en plus utilisées par les restaurateurs ou professionnels de la restauration collective qui courent après les matières premières ou plats préparés à prix bas en provenance du monde entier et ce, au détriment des produits locaux.

De la viande, du lait de chez M^{me} Angela MERKEL où les fermes géantes ont comme employés des salariés « esclaves » venus des pays de l'Est exploités par les capitalistes/fermiers allemands.

L'harmonisation sociale avec nos plus proches voisins européens n'est toujours pas réalisée. Que font nos élus européens ?

Dites non à la concurrence déloyale venue souvent de l'Allemagne, de l'Espagne ou d'ailleurs ! Soyez des consommateurs avertis, favorisez l'élevage de chez nous !

Nous vous invitons donc à questionner votre restaurateur habituel sur l'origine des produits, les restaurants d'entreprise, les gestionnaires de cantines scolaires censés se préoccuper de l'éveil au goût et de la santé de vos enfants, n'hésitez

pas non plus à questionner vos élus qui ont aussi des responsabilités dans les établissements scolaires publics, les hôpitaux, les maisons de retraite... certains élus font des prouesses pour leurs ressortissants qu'ils soient consommateurs ou paysans. Par exemple le Maire d'Aurillac, dans le Cantal, qui fait manger local dans toutes les institutions qu'il administre et en respectant les clauses de concurrence imposées par l'Europe. La satisfaction est totale tant pour les bénéficiaires producteurs locaux de produits agricoles que pour les consommateurs aurillacois, alors imitons-le !



Revenons aux produits français, locaux, de saison et si possible sous signe de qualité.

Car plus la filière est courte, moins la traçabilité se perd !

Face aux puissants lobbies de l'agriculture industrielle intensive, aux trusts des transformateurs agro-alimentaires, qu'ils soient industriels ou coopératifs, faites valoir vos droits en achetant de préférence des produits locaux ou peu transformés.

En changeant quelque peu vos habitudes de consommation votre pouvoir peut être énorme, alors faites bouger les choses !

En préférant la nourriture de proximité ou nationale et de saison chaque fois que cela est possible, vous créez de la valeur ajoutée locale, vous faites prospérer votre territoire en créant de l'emploi près de chez vous. Votre geste participera ainsi pleinement à la richesse de notre pays sur plusieurs plans :

Social, environnemental, éthique et patriotique.

Nous vous invitons donc à privilégier dans vos achats les produits dont l'origine est clairement indiquée !

L'exemple « Viande de France » même si elle n'est pas en soi une garantie de qualité, est un progrès réel dans le sens d'une meilleure information du consommateur.

Pour tous vos achats de produits, préférez l'indication « Origine France » qui est la seule preuve que la matière première et sa transformation sont effectuées dans notre pays.



Le communiqué ci-après appelant les consommateurs à la solidarité pour sauver l'élevage et l'agriculture française est justifié, nous vous invitons à le faire vôtre.

Le Président :

Jean Claude FITERE

Communiqué de presse des consommateurs de l'UFCV-Que Choisir du Gers

Appel à la solidarité pour sauver l'agriculture et l'élevage français

A tous les consommateurs français :

En tant que consommateur, vous représentez la totalité de la population française et vous êtes les seuls à pouvoir avoir un réel impact sur l'avenir de notre agriculture et de notre élevage.

Comment ?

Tout simplement car vous mangez tous les jours et que vous décidez de vos achats alimentaires.

Le saviez-vous ? Votre achat a plus d'effet qu'un vote à une élection ! En effet, il oriente les marchés qui dépendent directement de la demande. Ainsi soyez conscients que votre acte d'achat a plus de poids que les décisions ou orientations prises par un ministre de l'agriculture ou un gouvernement. Votre responsabilité individuelle est un jeu de tous les jours !

La crise actuelle que connaissent les agriculteurs et éleveurs en France est le fruit de la mondialisation du commerce : elle concerne tous les produits, y compris alimentaires.

Dans un monde de libre-échange, les produits les moins chers se vendent mieux si on ne regarde que le prix.

C'est en achetant uniquement des produits d'origine française que vous contribuerez à la sauvegarde de l'agriculture et de l'élevage français. Le prix des denrées françaises est souvent plus élevé que celui des denrées importées, mais la qualité est différente et l'éthique de production l'est plus encore !

4 bonnes raisons d'acheter des aliments d'origine française :

- **Sauvegarder des emplois en France** (agriculteurs et industrie agro-alimentaire).
- **Contribuer à sauvegarder la planète** : en effet nos exploitations françaises ont des contraintes environnementales plus strictes que celles de nos plus proches voisins et que dire des pays plus lointains où aucune règle ne s'applique

sur le plan social, environnemental et de santé, mais qui exportent tout de même à tour de bras des produits alimentaires (exemple : destruction de la forêt amazonienne pour produire du soja et de la viande bovine au Brésil...).

- **Lutter contre les conditions de travail abusives** dans les pays du sud.
- **Maintenir la qualité de notre paysage rural français.**

Pour certains aliments mis en vente, en particulier pour la viande fraîche et les fruits et légumes, l'affichage est obligatoire dans les commerces.

Renseignez-vous aussi auprès de votre commerçant.

« Nous sommes ce que nous mangeons » !

Attention surchauffe... ou quand le photovoltaïque... disjoncte !

Plus de 3 000 litiges recensés par notre Fédération UFC-Que Choisir au niveau national...

Cette technologie « à but écologique » pourrait être intéressante si un cadre juridique définissait les compétences requises et obligatoires des professionnels vendeurs et installateurs et ce, bien que les rendements financiers soient très faibles actuellement.

Il est évident que sans cadre juridique et sans législation, il y a une brèche où des entreprises peu scrupuleuses se sont engouffrées.

Pour certaines de ces sociétés, « vendre du panneau photovoltaïque » est devenu une « affaire très lucrative voire juteuse », ce qui discrédite malheureusement les professionnels sérieux et compétents.

Attention ! Avant de signer un bon de commande... ou après l'avoir signé, voici ci-après quelques informations indispensables pour vous « éclairer ».

DISPOSITIF TECHNIQUE



Raccordement EDF

Préalable : démarches administratives, contrat de rachat par EDF.

Organisme certificateur de la conformité de l'installation pour les risques électriques : **CONSUEL obligatoire** pour ERDF qui intervient uniquement pour le raccordement : coût entre 1000 et 1500 euros.

CONSUEL : Certificat numéroté délivré à la fin des travaux d'installation par l'entreprise installatrice. Entreprise qui devra être certifiée apte à gérer les risques électriques. Un contrôleur Consuel peut ou non venir vérifier la fiabilité de l'installation.

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE

Sur la base d'une installation de 3 KWattCrête et 12 panneaux exposés plein SUD.

Wattcrête : Unité qui permet de mesurer la production d'énergie. 1 WC produit toujours la même quantité d'énergie dans des conditions standardisées (température, exposition, saison, environnement, région).

Production moyenne en Midi-Pyrénées pour une installation exposée plein sud :

Moyenne : 1 KWC = surface de 10 m² environ = 1200 kwh/m²
Soit pour 24 m² : production = 2800/3000 kwh par an.

Tarifs de rachat définis par EDF et par contrat

	Décembre 2012	Juin 2014	Juin 2015
Si intégration au bâti soit 1-9kwc = Les panneaux remplacent les éléments de couverture	34,15 cts	27,94 cts	26,17 cts
Si intégration simplifiée = Les panneaux sont fixés sur la toiture existante	19,34 cts	14,16 cts	13,95 cts
Si non intégration au bâti = Les panneaux sont installés au sol sur supports		7,17 cts	6,45 cts

Pour information ce tarif était de 60 centimes en 2009.

Production d'une installation en 3 kwc Exemple d'un prévisionnel de production et rachat par EDF

Sur 1 an au tarif de 2014 dans des conditions adéquates d'installation et d'orientation plein sud :

3 kwc = 3000 kwh par an x 27,94 cts = 838,20 euros/an
soit sur 17 ans : 838,20 x 17 ans = 14 246 euros

A partir de la 13/15^e année, une installation perd environ 50 % de sa production.

Ce qui revient à démontrer que le coût d'une installation devrait se situer dans une fourchette entre 12 000/13 000 euros TTC MAXIMUM financement compris pour être JUSTE RENTABILISÉE.

Il faut également prévoir le coût de la maintenance de l'installation, un changement d'onduleur tous les 7/10 ans selon la fiabilité du matériel et/ou d'éventuelles pannes qui nécessiteraient l'intervention d'un professionnel.

PRATIQUES DE VENTE DÉLOYALES ET MENSONGÈRES

Compte tenu de ce qui précède et de notre expérience des dossiers analysés : les installations de 12 panneaux photovoltaïques sont chiffrées en moyenne entre 28 000 et 30 000 euros - majorés par des taux d'intérêt d'emprunt à 6,50/7,50% sur 10 ou 12 ans emprunts « vendus » et signés le même jour que les bons de commande.

Les remboursements annuels aux banques de crédit s'élèvent en moyenne à 3 300 à 3 600 euros par an sur 12 ans soit un prix de revient moyen d'une installation intérêts compris : 40 000 à 43 000 euros.

Ratio vente production sur 17 ans par rapport au remboursement installation

838 euros x 17 ans = 14 246 euros par rapport au coût financé : 43 000 euros

Ces ventes par démarchage à domicile ne peuvent se conclure que par des pratiques de vente déloyales, mensongères, voire dolosives.

SCÉNARIO BIEN RÔDÉ ET RÉCURRENT DU DÉMARCHAGE À DOMICILE

Prise de rendez-vous par téléphone, en général par des plateformes. La plupart se recommandent de EDF BLEU CIEL ou partenaire EDF ou GDF et prononcent les mêmes mots-clés comme « campagne économie d'énergie - mandaté par EDF - partenaires de... », « gagner de l'argent », « absolument gratuit », « il s'agit d'une information », « nous ne vendons rien », « c'est pour une estimation de votre consommation », « votre maison a été sélectionnée », « vous avez gagné... », « bilan énergétique gratuit ».

Démarchage à domicile : Une fois le rendez-vous décroché et le commercial installé pour quelques heures au domicile : en général le soir. L'argumentaire débité est parfaitement au point et copié/collé : « cela ne vous coûtera rien », « vous rapportera », « installation auto-financée par son rendement ».

Noyés verbalement de chiffres surestimés quant à la production, de rendement, de gratuité, d'autofinancement... par le commercial installés chez eux... avec comme argument final : « LE CRÉDIT D'IMPÔT »... qui n'existe plus... depuis le 1^{er} janvier 2014... nos adhérents signent...

A l'examen des dossiers qui nous sont confiés, nous constatons nombre de pratiques commerciales déloyales et mensongères commises par des sociétés installatrices souvent éphémères. Pratiques entérinées par le consensus des organismes de crédit qui, pour le moins, font preuve de beaucoup de légèreté quand à la crédibilité de leurs prestataires, partenaires mandataires.

Avant ou après que l'installation des panneaux photovoltaïques soit effectuée, raccordée ou non, produisant ou non, l'UFC-Que Choisir, après analyse des dossiers, conseille, intervient auprès des banques et des prestataires, propose un professionnel sérieux qui pourra effectuer un diagnostic ou une expertise de l'installation, explique la procédure à suivre en vue de la résolution judiciaire des contrats vente et crédits liés.

Assemblée Générale de l'UFC-Que Choisir Gers tenue le 28/04/2015 au Lycée Pardailhan d'Auch

Voici les principaux repères concernant l'exercice 2014 :

- 542 adhésion encaissées
- 456 demandes de renseignements
- 45 journées de permanences litiges assurées, le mercredi de 9 h 30 à 18 h 30 en continu.

225 DOSSIERS LITIGES GERS POUR 2014

N°	Secteur de consommation	Secteur du litige	%
1	Administration	4	1,78
2	Alimentation	1	0,44
3	Assurances	28	12,44
4	Auto, moto, caravane, mobil-home, bateaux	14	6,22
5	Autres secteurs	13	5,78
6	Banques et organismes de crédit	22	9,78
7	Energie, eau, assainissement, déchets, environnement	38	16,89
8	Logement, copropriété, immobilier	38	16,89
9	Opérateurs de télécommunications	26	11,56
10	Santé, médecine, maladie, hygiène	3	1,33
11	Services marchands, voyages, loisirs...	38	16,89

Total litiges 2014 **225**

Origine des litiges :

Information des consommateurs :	19
Pratiques commerciales :	38
Exécution/résiliation de contrats :	118
Conformité et garantie :	42
Sécurité des produits :	8
Total	225

Activité :

68 réunions de concertation dans les instances locales :

- Préfecture (diverses commissions)
- Conseil départemental
- Pays d'Auch
- Mairie d'Auch

3 thèmes présentés et débattus en AG :

- Le nouveau site internet présenté par Jacques BERNARD.
- Le photovoltaïque par Michèle MUR.
- La qualité de l'eau des rivières et nappes dans le Gers par Césarine LE BELLEGUIC.

**Gain financier global 2014
+ de 180 000 euros
pour l'ensemble
des dossiers traités.**

La composition du bureau de l'UFC-Que Choisir après l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration tenu le même jour est la suivante :

- Président : Jean-Claude FITÈRE
 - Vice-Présidente : Césarine LE BELLEGUIC
 - Trésorière : Michèle MUR
 - Trésorier adjoint : Patrick CARDONNE
 - Secrétaire : Ginette LE DE
 - Secrétaire adjoint : Jacques BERNARD
- Membres du Conseil d'Administration : Michel BLANDINIÈRES, Jean DELMAS, Yannick JOUANNO, André HOAREAU, Martine PASQUIER, Jean-Paul RIVIÈRE.

L'UFC-Que Choisir Gers a participé à 5 enquêtes nationales dont les résultats ont été publiés dans le mensuel Que Choisir :

- Les opticiens.
- Les banques pour les frais bancaires.
- Les EPHAD.
- La grande distribution
- Les téléviseurs ultra HD

Pour les campagnes décentralisées 2014 :

- Ressource en eau et état de l'eau des rivières et nappes gersoises. Un communiqué de presse a été publié début 2015.



UFC QUE CHOISIR GERS

Maison des Associations
29, chemin de Baron - 32000 AUCH

Tél. : 05 62 61 93 75 (adhérents le mercredi)
Courriel : contact@gers.ufcquechoisir.fr
Site : www.ufcquechoisir-gers.org

Réception des adhérents
tous les mercredis
de 9 h 30 à 18 h 30
Non stop

Montant de l'adhésion : voir du dos.

Nom :

Prenom :

*Adresse :

Code postal : Ville :

Profession : Tel :

Courriel :

* L'adresse postale doit être très précise : lieu-dit, numéro, rue, bâtiment, logement...).